



Onafhängege
Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg
Confédération Syndicale
Indépendante



ACCORD BILATERAL OGB-L / CGT LORRAINE

CONFERENCE DE PRESSE DU 09 JUIN 2005



Accord bilatéral Ogb-L Cgt Lorraine.

Conférence de presse du jeudi 9 juin 2005.

La Grande Région qui regroupe la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique compte 11,26 millions d'habitants. Sa population active s'élève à 5 millions (en 2003). Elle est frappée par un accroissement inquiétant du chômage. En effet, la Grande Région comptait environ 564 000 chômeurs en 2003 en hausse de 7,9% en un an. Cette dégradation découle à la fois du faible taux de croissance, des suppressions d'emplois consécutives aux restructurations des entreprises, et des conséquences des délocalisations de plus en plus nombreuses.

La population touchée par le chômage est inégalement répartie sur la Grande Région. La Wallonie est la région la plus touchée avec, un taux de chômage de 17,9% de la population active en avril 2005 ; la Sarre comptait 9,7%, la Lorraine 10,2%, la Rhénanie-Palatinat 8,2% et le Luxembourg, où la situation se dégrade, 3,9% de chômeurs. Les trois catégories de travailleurs les plus touchées par le chômage en Grande Région sont les femmes, les jeunes de moins de 25 ans et les travailleurs âgés. 20% des jeunes de la Grande Région se trouvent sans emploi ce qui explique l'exode d'une partie de cette population. Plus de 50% des chômeurs de la Grande Région sont des femmes.

Dans le même temps, on constate un mouvement général d'augmentation, souvent abusive, des emplois précaires, des contrats à durée déterminée et du travail intérimaire, une dégradation des conditions de travail ainsi qu'une remise en cause de la durée du travail, voire des salaires, parfois assortie d'un chantage à l'emploi.

En Grande Région, le travail transfrontalier demeure un élément particulièrement important de la structure de l'emploi. Ces mouvements quotidiens de main-d'oeuvre concernent environ 160 000 personnes, essentiellement en direction du Luxembourg et des « Länder » allemands de Sarre et de Rhénanie, et de la Wallonie dans une moindre mesure. De ce point de vue, la Grande Région est la zone d'Europe qui accueille le plus de frontaliers. Au Luxembourg, ceux-ci sont plus nombreux que les travailleurs résidents. Dans ce contexte du travail transfrontalier, de nombreux problèmes demeurent, liés essentiellement au manque d'harmonisation tant sociale que fiscale.

La Lorraine et le Luxembourg partagent une histoire commune dans la Grande Région, dont les salariés et leurs syndicats sont des acteurs essentiels. De longue date, les échanges entre les deux pays ont généré des mouvements de main d'œuvre. Ce phénomène s'est accéléré, notamment dans les années 1980-90, avec la restructuration des industries minière et sidérurgique de Lorraine accompagnée de suppressions massives d'emplois. De plus en plus nombreux, les travailleurs du nord lorrain franchissent alors la frontière pour occuper un emploi dans une économie luxembourgeoise en plein développement. Ainsi sont ils plus de 55 000 en 2004 qui partent chaque jour travailler au Luxembourg.

La Grande Région est de ce fait très vite devenue un « laboratoire » de l'Europe, où les travailleurs sont confrontés au quotidien à de multiples problèmes en matière sociale ou fiscale principalement, mais également politiques pour un certain nombre.

La situation des travailleurs frontaliers figura très tôt parmi les préoccupations syndicales, et l'OGB-L notamment y porta une attention particulière en leur permettant de s'organiser dans la section des frontaliers au sein de l'organisation syndicale, et de mener les luttes nécessaires pour leurs revendications. Ainsi, entre autre, ont-ils réussi, avec les autres organisations de frontaliers et la CGT, à mettre en échec le gouvernement français relativement à la CSG et à la CRDS, mais aussi à faire avancer leurs droits dans un de nombreux domaines, par la défense au quotidien de leurs intérêts.

C'est dans ce contexte que la cgt Lorraine et l'Ogb-L ont engagé un travail en commun. Les deux organisations oeuvrent ensemble dans les Eures et au sein des structures syndicales de la Grande Région : le CSI Sarre Lorraine Luxembourg Trèves- Palatinat Occidental, l'IRS des Trois Frontières et la Plateforme Syndicale, et des permanences de l'Ogb-L se tiennent à l'Union locale cgt de Thionville pour les travailleurs frontaliers.

Dans une Europe élargie où le dumping social et fiscal est de mise, la coopération syndicale est une donnée essentielle de l'avenir des droits des travailleurs. Sur le territoire de la Grande Région d'abord, et dans les entreprises des grands groupes multinationaux, il est indispensable de créer les synergies syndicales permettant de faire face aux stratégies régressives et de promouvoir une dynamique sociale conquérante.

Ce sont les raisons qui amènent l'Ogb-L et la Cgt Lorraine à s'engager dans la mise en œuvre du présent accord bilatéral, par lequel elles décident de créer le Comité Syndical Lor-Lux constitué de dirigeants des deux organisations, qui se réunira régulièrement au siège d'Audun le Tiche et traitera des sujets liés aux problèmes économiques et sociaux les concernant, et notamment les questions transfrontalières. Le Comité traitera aussi des questions syndicales communes, avec l'objectif d'une mise en réseau efficace des moyens de nos organisations, et d'initiatives d'actions qui s'avèreraient nécessaires à l'avenir.

Cet accord bilatéral sera signé au siège de la Confédération Générale du Travail à Montreuil.

Accord de coopération entre la CGT Lorraine et l'OGB-L.

La Lorraine et le Luxembourg partagent une histoire commune dans la Grande Région, dont les salariés et leurs syndicats sont des acteurs essentiels. De longue date, les échanges entre les deux pays ont généré des mouvements de main d'œuvre. Ce phénomène s'est accéléré, notamment dans les années 1980-90, avec la restructuration des industries minière et sidérurgique de Lorraine accompagnée de suppressions massives d'emplois. De plus en plus nombreux, les travailleurs du nord lorrain franchirent alors la frontière pour occuper un emploi dans une économie luxembourgeoise en plein développement.

La Grande Région est de ce fait très vite devenue un « laboratoire » de l'Europe, où les travailleurs sont confrontés au quotidien à de multiples problèmes en matière sociale ou fiscale principalement, mais également politiques pour un certain nombre.

Déjà aujourd'hui la CGT Lorraine et l'OGB-L oeuvrent ensemble au sein de différentes structures de la Grande Région, mais face aux défis nouveaux, le renforcement de la coopération syndicale devient une nécessité.

Ainsi se référant à leur appartenance commune à la CES, les deux organisations conviennent de formaliser et de renforcer leur coopération par le présent accord :

Les deux organisations décident à cet effet de s'engager :

- à favoriser le travail en commun dans les structures transfrontalières existantes.
- à favoriser les coopérations entre leurs structures professionnelles, régionales et interprofessionnelles respectives.
- à traiter en commun les problèmes des travailleurs frontaliers et à favoriser leur adhésion à nos organisations dans le cadre de leur mobilité.
- à élaborer et mettre en œuvre ensemble tout projet répondant à ces besoins.

Dans cet objectif, l'OGB-L et la CGT Lorraine mettront en place un Comité Syndical Lor-Lux de suivi paritaire composé de 4 représentants de chaque syndicat. Ce comité assurera l'organisation du travail syndical dans le cadre du présent accord. Le comité se réunira aussi souvent que nécessaire, mais au moins 2 fois par an.

Le présent accord est reconduit tacitement d'année en année, sauf résiliation avec un préavis de 3 mois.

